

MAC Asset Management Limited

POLITIQUE D'EXECUTION

2021

Introduction

MAC Asset Management Limited (l'Entreprise) est autorisé et régulée par la Financial Conduct Authority (FCA). L'entreprise propose un service de gestion discrétionnaire pour le compte de ses clients.

En tant que gérant de portefeuille discrétionnaire, MAC Asset Management prends des décisions et transmet ou exécute ces décisions pour le compte de ses clients.

L'Entreprise est une société d'investissement qui tombe sous le scope de la réglementation « Market in Financial Instruments Directive » (MiFID) en raison de ses activités. Les sociétés d'investissement sujette à MiFID doivent maintenir des procédures et veiller à leur respect afin de fournir la meilleure exécution possible pour le compte de leurs clients. Cette obligation et ses exigences sont exposées dans le FCA Handbook dans la rubrique COBS 11.2.

En accord avec les exigences de la meilleure exécution MAC Asset Management agira en permanence dans les meilleurs intérêts des clients lorsqu'il s'agira de placer des ordres au travers d'entités différentes.

La politique de meilleure exécution s'applique à tous les types d'instruments financiers mais sera adaptée tout en tenant compte des exigences selon les instruments traités.

La politique de meilleure exécution s'applique à chaque ordre exécuté pour le compte des clients.

Objectif

Comme requis par la FCA, l'Entreprise doit produire ce document de Politique d'Exécution qui explique les procédures implémentés et suivies par l'Entreprise pour se conformer à ses obligations réglementaires. L'Entreprise doit obtenir le consentement de ses clients pour cette politique d'exécution.

Obligation

Les opérateurs responsables du placement des ordres doivent s'assurer, en les plaçant, qu'ils se conforment aux meilleurs intérêts des clients. Ceci sera accompli par le respect de la politique d'exécution formulée dans ce document, à moins qu'une approche alternative ne permette de fournir un meilleur résultat. En cas d'utilisation d'une approche alternative, le personnel ayant utilisé cette approche doit le signaler au Responsable de la Conformité qui considérera l'amendement de cette politique d'exécution.

Si Mac Asset Management reçoit des instructions spécifiques de la part d'un client concernant une transaction, ces instructions se substituent à la Politique d'Exécution. L'exécution doit se conformer aux instructions du client, et/ou à la politique d'exécution en cas de non spécification de certains éléments, pour ces derniers par le client.

L'Entreprise est impliquée dans la transmission d'ordres portant sur tous types d'instruments financiers. Pour déterminer notre approche de manière à fournir la meilleure exécution l'Entreprise doit décider si elle doit exécuter les ordres elle-même via un « Direct Market Access » (DMA) ou au travers d'une Contrepartie ou Broker. Cette décision est prise en tenant compte des « Facteurs d'Exécution » et des « Critères d'Exécution ».

Facteurs d'Exécution :

Les Facteurs d'Exécution sont des considérations pertinentes relatives à l'exécution des ordres. La Politique d'Exécution de l'Entreprise met un place un processus pour déterminer l'importance relative de chacun des Facteurs d'Exécution pour chacune des transactions. Les Facteurs à considérer sont les suivants :

- Prix ;
- L'expertise propre du Broker ou de la contrepartie sur l'instrument traité ;
- Vitesse d'exécution ;
- Coûts de Transactions, incluant les frais et commissions ;
- Facilité d'Exécution et règlement-livraison ;
- Taille de l'ordre ;
- Nature de l'ordre ;
- Impact du marché ;
- Toutes considérations pertinentes.

L'importance relative des facteurs ci-dessus auprès du client aidera à établir la Meilleure Exécution. Néanmoins dans certaines circonstances le prix ne sera pas forcément le facteur principal pris en compte lorsque cela ne bénéficie pas au client.

Critères d'Exécution :

Lors de l'exécution d'un ordre pour le compte d'un client, l'Entreprise doit prendre en compte les critères suivants pour déterminer l'importance relative des Facteurs d'Exécutions :

- Les caractéristiques du client ;
- Les caractéristiques de l'ordre du client ;
- Les caractéristiques de l'instrument financier relatif à l'ordre ;
- Les caractéristiques des lieux d'exécution par lequel l'ordre peut être exécuté.

Les critères doivent être minutieusement appliqués dans tous les cas afin de déterminer la priorité des Facteurs d'Exécution. Plus de détails sont fourni ci-dessous.

Utilisation des Brokers/Contreparties ou Direct Market Access

Afin de répondre au mieux aux exigences de Meilleur Exécution pour le client, peut être l'utilisation d'un Broker, d'une Contrepartie, ou d'un Direct Market Access pour le passage des ordres. En ce sens une décision de la meilleure Contrepartie, ou du meilleur Broker ou Lieu d'Exécution doit être décidé selon les cas.

Dans le cas où il y a plusieurs options possibles, l'Entreprise prendra en considération la totalité des coûts et commissions relative à chacune des options. L'Entreprise ne favorisera aucune option aux regards de sa structure interne de commissions et frais.

Sélection du Lieu d'Exécution, du Broker ou de la Contrepartie

Pour chaque instrument financier faisant l'objet de transaction par MAC Asset management, une fois que la décision de traité a été prise, l'Entreprise décidera tout d'abord du moyen d'exécution, via un Broker, une Contrepartie ou un Direct Market Access. La décision se basera sur le type d'instrument, les Facteurs d'Exécution ainsi que les Critères d'Exécution.

La nature et les circonstances de la transaction détermineront la priorité à donner à chacun des facteurs. En déterminant la priorité, l'Entreprise prendra en compte les caractéristiques de l'instrument financier, du marché, des circonstances de l'ordre, et des critères spécifiques du client.

MAC Asset Management considère normalement le prix, puis les coûts comme les facteurs d'exécution les plus importants pour différencier entre les lieux d'exécution, les Brokers et Contreparties. Cependant, si l'Entreprise considère qu'il y a une possibilité réduite d'exécution réussie au travers d'un lieu d'exécution, Broker ou Contrepartie en particulier, l'Entreprise évitera de traiter avec cette dernière. En cas de mouvements rapides du prix sur l'instrument traité, la vitesse sera considérée comme le Facteur principal (au-delà du prix et des coûts), afin d'empêcher tout retard pouvant être au désavantage du client.

En décidant si l'exécution de l'ordre doit se faire au travers d'un Broker ou d'une Contrepartie, l'Entreprise appliquera les Facteurs d'Exécution suivants :

- a) Probabilité de succès d'exécution et de règlement-livraison,
- b) Prix, et
- c) Coûts.

Ainsi l'usage de Brokers ou Contreparties a pour objectif d'améliorer la qualité globale d'exécution en prenant ces facteurs en considération. Si une même transaction peut s'effectuer dans des conditions similaires en s'affranchissant des commissions du Broker, la Politique d'Exécution de MAC Asset Management évitera l'utilisation du dit Broker pour ladite transaction.

Considérations relatives à l'expertise d'une Contrepartie, ou d'un Broker et des instruments non-liquides

Si la nature de l'instrument financier concerné par une transaction présente des défis conséquents en termes d'exécution, en raison de son manque de liquidité, sa complexité, une inefficience de marché, ou son manque de transparence, la politique de MAC Asset Management précise qu'un Broker ou une Contrepartie doit être utilisé pour une telle transaction. Le facteur principal de détermination du Broker ou de la Contrepartie sera son expertise en lien avec l'instrument financier traité. Plus le Broker ou la Contrepartie aura d'expertise relative à l'instrument, plus les chances d'une exécution réussie augmentent. Néanmoins les coûts pourraient ne pas être les plus avantageux.

Considérations concernant les taux de commissions

La politique de MAC Asset Management est de choisir le Broker ou la Contrepartie avec les frais et commissions les moins élevés. Cependant, comme spécifié ailleurs dans cette politique, les coûts de transaction ne représentent pas le facteur prioritaire du choix des intermédiaires, et sera parfois marginalisé. Quand il y a un choix fait de recourir à un Broker ou une Contrepartie, et que chacun présente des facteurs similaires, celui avec les frais et commissions les plus bas sera retenu.

Par extension, quand le paiement de commissions peut être évité (sans impliquer de désavantages au client), MAC Asset Management agira en ce sens.

Considérations relatives aux transactions importantes

Dans le cas où une transaction présente un caractère important en termes de taille par rapport au marché où est traité l'instrument financier, MAC Asset Management utilisera un Broker ou une Contrepartie pour prendre en charge l'exécution, sur la base que le Broker ou la Contrepartie possède l'expertise nécessaire pour exécuter de manière efficace la transaction. Dans ces circonstances le facteur prioritaire considéré sera la capacité du Broker ou de la Contrepartie à compléter avec succès la transaction ou le prix. Ainsi, les coûts de transaction (en termes de commissions pour le Broker ou la Contrepartie) seront considérés comme peu prioritaires afin de focaliser sur l'importance de la sélection du Broker ou de la Contrepartie en fonction de son expertise.

Considérations relatives à la vitesse d'exécution

Quand le prix de l'instrument financier varie de manière rapide, soit en raison de la publication d'une nouvelle importante liée à cet instrument, soit en raison de larges mouvements de marchés, la vitesse d'exécution sera le facteur prioritaire. Une exécution rapide, est faite par le biais d'un Direct Market Access si disponible, ou par le biais d'un Broker ou d'une Contrepartie capable d'exécuter rapidement la transaction dans les circonstances données pour l'instrument en question. A la suite de la vitesse d'exécution, le coût sera le facteur pris en compte. Dans ces circonstances le prix n'est pas le facteur prioritaire.

Considérations relatives à la vitesse de règlement-livraison

Quand la vitesse de règlement-livraison, en tant que facteur d'exécution est d'une importance capitale, ce facteur sera favorisé par rapport aux coûts et au prix, néanmoins cela n'indique pas que ces deux derniers facteurs soient ignorés, mais bénéficieront simplement d'une priorité moindre. Comme moyen d'obtenir un règlement-livraison rapide, il est nécessaire de sélectionner un lieu d'exécution qui fournit un service de règlement-livraison rapide ou de négocier avec un Broker ou une Contrepartie pour des services spéciaux de règlement-livraison. Ainsi, le choix se portera sur un Broker ou une Contrepartie solidement capitalisé capable de fournir ces services, en dépit du fait qu'ils pourraient ne pas être les plus compétitifs. Dans des circonstances exceptionnelles, le règlement-livraison pourrait être retardé et les termes seront revu par MAC Asset Management et le Broker ou la Contrepartie au moment de la transmission. Dans ces circonstances, la vitesse de règlement-livraison ne sera pas le facteur prioritaire.

Considérations relatives à la localisation géographique

Dans la sélection du Broker, de la Contrepartie ou du lieu d'exécution, la localisation géographique peut-être un élément à considérer. Dans les cas où il est approprié de le faire, afin de minimiser les coûts de transaction, MAC Asset Management utilisera un Direct Market Access auquel elle a accès. Dans les faits, cela ne sera appliqué uniquement que dans les zones où des marchés développés existent. Si l'instrument financier considéré présente un caractère complexe, le recours à un Broker

ou à une Contrepartie avec une expertise relative à cet instrument sera préféré afin de garantir le succès de l'exécution et le meilleur prix, néanmoins il se peut que le Broker ou la Contrepartie ne soient pas les plus compétitifs en termes de coûts.

Dans d'autres circonstances, les transactions seront généralement exécutées avec l'aide d'un Broker ou d'une Contrepartie basé au Royaume-Uni, où MAC Asset Management est capable de proposer des taux commissions compétitifs et pense que le Broker ou la Contrepartie est compétente pour l'exécution de la transaction, tout en accordant la priorité à la réussite de l'exécution, au prix, puis aux coûts.

Détails des Brokers, Contreparties et Accès

Comme précisé précédemment, le choix de l'accès, du Broker, ou de la Contrepartie résultera de la priorité donnée aux facteurs selon la transaction. Il est acceptable dans certaines circonstances que le prix et/ou le coûts ne soient pas considérés comme les facteurs prioritaires selon les transactions. Toutefois, lorsque la décision est prise que d'autres facteurs ont une plus grande priorité dans le contexte d'une transaction, un justificatif devra être établi afin de justifier le cadre de la transaction et la raison d'être de celle-ci. Le prix et les coûts sont normalement considérés comme les facteurs prioritaires, sujets à la capacité de l'accès, du Broker, et de la Contrepartie pour réaliser les transactions.

MAC Asset management revoit périodiquement ses Brokers, Contreparties, et accès, et établit un document, et le conserve par le biais du Responsable de la Conformité.

Considérations relatives aux transactions liées

Des considérations spécifiques seront requises lorsque deux transactions ou plus sont reliées, par exemple ; traiter un instrument financier, et un dérivé portant sur le même sous-jacent. Dans ces circonstances, la priorité de MAC Asset Management est d'éviter une exposition non nécessaire en combinant et plaçant les transactions avec une seule Contrepartie ou un seul Broker. En procédant ainsi, les chances de succès de l'exécution combiné sont rendues prioritaires, comme devrait l'être le prix pour le dérivé correspondant et les coûts globaux. Néanmoins, pour la transaction primaire, MAC Asset Management rendra prioritaire le prix, qui doit être équivalent sur les deux transactions, et la vitesse, qui doit permettre d'éviter le risque de variation des prix du marché. MAC Asset Management ne considèrera néanmoins pas les prix comme prioritaires, qui pourraient ne pas être compétitifs si regardé individuellement, ou qui autrement ne résulteraient pas en une couverture ou une compensation réussit.

Considérations relatives aux placements collectifs

Si MAC Asset Management opère des transactions dans des parts de placements collectifs, la politique de l'entreprise est que si possible, les ordres soient placés sur ce fond au marché secondaire. En faisant cela, MAC Asset Management qu'elle est capable d'assurer à ses clients le meilleur prix disponible pour les parts à l'instant. Là où MAC Asset Management n'est pas capable d'obtenir l'exécution des transactions au travers d'un Broker, l'entreprise considèrera toute alternatives raisonnables, en gardant la possibilité de le faire directement via l'opérateur du fond.

Consentement du client

MAC Asset Management doit obtenir le consentement de chacun de ses clients concernant sa politique d'Exécution. De plus, avant que l'entreprise ne soit autorisée à exécuter des transactions pour le compte de ses clients en dehors des marchés régulés ou sur un « Multilateral Trading Facility » (MTF), MAC Asset Management doit recevoir le consentement express de ses clients.

Modification de la Politique d'Exécution des Ordres

Si MAC Asset Management modifie cette politique de manière importante, il est de la responsabilité du Responsable de la Conformité de s'assurer que les clients sont notifiés de ces changements. Une modification importante de la politique dont la divulgation au client est nécessaire, doit lui être notifiée pour permettre à ce dernier de déterminer s'il restera client ou non de l'entreprise. Les modifications non importantes ne sont pas sujettes à notification obligatoire.

Instructions du client

Comme stipulé précédemment, dans le cas où des instructions spécifiques sont reçues de la part d'un client, afin d'exécuter la transaction, MAC Asset Management satisfera ses obligations de meilleure exécution en exécutant l'ordre selon les instructions spécifiées par le client. MAC Asset Management ne doit pas induire un client à fournir des instructions spécifiques afin de se défaire de son obligation de fournir la meilleure exécution.

Preuves de la Meilleure Exécution

MAC Asset Management doit être capable de démontrer à ses clients, à leur demande, que les transactions exécutées sont faites dans le respect de la Politique d'Exécution des Ordres. Il est essentiel que les transactions soient enregistrées et fournissent les détails adéquates.

Maintenir et revoir les modalités et Politique d'Exécution

Pour s'assurer que cette Politique d'Exécution demeure appropriée et en ligne avec les exigences, le Responsable de la Conformité devra s'assurer que la Politique d'Exécution est revue de manière annuelle par l'équipe gérante de l'Entreprise. Une révision aura également lieu dans le cas où des changements peuvent affecter la capacité de l'Entreprise à fournir la Meilleure Exécution.

Cette révision inclut les points suivants :

- Une révision des lieux d'exécution disponibles pour confirmer que les lieux continuent d'être appropriés pour obtenir les meilleurs résultats d'exécution des ordres ; et
- Une révision des fournisseurs d'accès pour déterminer s'ils doivent continuer à fournir un accès dans les bonnes conditions. Chaque fournisseur sera évalué et ceux tombant en

dessous des standards nécessaires devront améliorer leurs performances ou cesser d'être utilisés par l'entreprise.

Les dates et détails de chaque changement de la Politique d'Exécution des Ordres, lieux d'exécutions, ou Brokers, ou Contreparties sera documenté par le Responsable de la Conformité.

MAC Asset Management observera des contrôles périodiques pour déterminer si les transactions ont été conduites dans le respect de cette Politique.

Répartition des flux

2018 :

| Class of Instrument | Bonds | | | | |
|---|--|--|---|--|--|
| Notification if < 1 average trade per business day in the previous year | N | | | | |
| TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Volume traded as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class |
| Credit Suisse Securities (Europe) Limited | 22.65% | 18.97% | N/A | N/A | N/A |
| OCTO Finance SA | 16.71% | 15.52% | N/A | N/A | N/A |
| SOCIETE GENERALE | 5.56% | 6.90% | N/A | N/A | N/A |
| BANCA ZARATTINI & CI SA | 2.14% | 1.72% | N/A | N/A | N/A |
| BANCO SANTANDER | 1.64% | 3.45% | N/A | N/A | N/A |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Class of Instrument | Equity | | | | |
| Notification if < 1 average trade per business day in the previous year | N | | | | |
| TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Volume traded as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class |
| Interactive Brokers | 100.00% | 100.000% | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |

2019 :

| | | | | | |
|---|--|--|---|--|--|
| Class of Instrument | Bonds | | | | |
| Notification if < 1 average trade per business day in the previous year | N | | | | |
| TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Volume traded as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class |
| OCTO FINANCE SA | 27.85% | 30.28% | N/A | N/A | N/A |
| UNICREDIT | 7.49% | 2.91% | N/A | N/A | N/A |
| SOCIETE GENERALE PARIS | 4.22% | 3.67% | N/A | N/A | N/A |
| CARAX | 3.78% | 5.50% | N/A | N/A | N/A |
| BRIDGEPORT & CIE SA | 2.98% | 3.21% | N/A | N/A | N/A |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Class of Instrument | Equity | | | | |
| Notification if < 1 average trade per business day in the previous year | N | | | | |
| TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Volume traded as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class |
| Interactive Brokers | 100.00% | 100.000% | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Class of Instrument | Structured Products | | | | |
| Notification if < 1 average trade per business day in the previous year | N | | | | |
| TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Volume traded as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class |
| Barclays | 47.37% | 40.000% | N/A | N/A | N/A |
| Société Générale | 21.05% | 20.000% | N/A | N/A | N/A |
| Morgan Stanley | 15.79% | 20.000% | N/A | N/A | N/A |
| Natixis | 15.79% | 20.000% | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |

2020 :

| | | | | | |
|---|--|--|---|--|--|
| Class of Instrument | Bonds | | | | |
| Notification if < 1 average trade per business day in the previous year | N | | | | |
| TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Volume traded as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class |
| OCTO FINANCE SA | 15.32% | 15.10% | N/A | N/A | N/A |
| CARAX | 11.98% | 10.46% | N/A | N/A | N/A |
| JP Morgan | 7.84% | 8.80% | N/A | N/A | N/A |
| Societe Generale Paris | 6.11% | 5.95% | N/A | N/A | N/A |
| Credit Suisse Securities (Europe) Limited | 3.80% | 4.88% | N/A | N/A | N/A |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Class of Instrument | Structured Products | | | | |
| Notification if < 1 average trade per business day in the previous year | N | | | | |
| TOP 5 EXECUTION VENUES RANKED IN TERMS OF TRADING VOLUMES (Descending Order) | Proportion of Volume traded as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class | Proportion of Orders executed as a % of total in that asset class |
| CFM Indosuez | 50.00% | 50.000% | N/A | N/A | N/A |
| Société Générale | 22.22% | 16.667% | N/A | N/A | N/A |
| Morgan Stanley | 16.67% | 16.667% | N/A | N/A | N/A |
| Atlantic Derivatives | 11.11% | 16.667% | N/A | N/A | N/A |
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |